

Projet de création d'itinéraire de voies cyclables

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), la commune d'Evolène soumet à l'enquête publique le projet de création d'itinéraire de voies cyclables du Val d'Hérens. Le dossier peut être consulté au bureau du Service technique communal pendant les heures d'ouverture. Les éventuelles oppositions doivent être motivées et déposées auprès de l'administration communale, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication.

Evolène, le 28 mai 2021

L'administration communale